

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 07

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 04
Date de transmission
en préfecture :
29 JUL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 07 juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 24 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Virginie GUILLAUME, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOUD Audrey BOURSEAU, Aline TOI

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Jules OTTO, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Cindy DARMIN, Virginie GUILLAUME donne procuration à Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU donne procuration à Christopher GERAN, Anne-Marie CANGOUD donne procuration à Ernard BOULON, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOUD

Modification du plan de financement du Centre Social Zabitan

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 17 mai 2023, la Commune de Vieux-Habitants a procédé à la validation du plan de financement des travaux de rénovation et de création du « Centre Social Zabitan » et ce, en lien avec son « Contrat Territorial Global » articulé autour d'une offre cadre de politique globale aux différentes actions inscrites dans le Projet Social du Territoire, mis en œuvre durant la période 2022-2026.

Pour ce faire, la collectivité a fait l'acquisition de l'ancien dispensaire sis rue Nestor PHILOGENE auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale en date du 12 novembre 2024 pour un coût financier de *Quatre-vingt-quatorze mille euros (94 000 €)* et *deux mille cinq cent euros* d'émoluments notariés (2 500 €.)

Pour mémoire, cet édifice idéalement placé en cœur de ville permettra d'asseoir la volonté politique et sociale, toutes deux manifestées par l'équipe municipale en place.

Acte fondateur de la définition du programme de travaux de rénovation à venir du futur « Centre Social Zabitan » en lien avec les autorisations données par le conseil municipal, le plan de

financement stabilisé prévisionnel de ce programme, s'élevait à **Huit Cent Cinquante-Deux Mille Sept Cent Vingt-Quatre euros et Seize centimes (852 724.16 € HT)** :

Plan de financement prévisionnel :

Caisse D'Allocation Familiale **80 %** (CTG): 682 179,33 € HT
Conseil Départemental **3 %** (Contrat péyi)..... 26 000,00 € HT
Commune de Vieux-Habitants **17 %** (BP 2024): 144 544,83 € HT

Après lancement de la procédure d'appel d'offres et négociations avec les différents pétitionnaires au courant du premier semestre, et fort de l'inflation en 2025, nous arrivons à un différentiel financier entre le prévisionnel et la réalité du marché guadeloupéen de **7 %** du coût global en supplément soit **60 790.60 € HT**.

Il est donc proposé un nouveau plan de financement pour un coût de travaux estimé à **913 514.76 € HT**:

Nouveau plan de financement stabilisé :

Caisse D'Allocation Familiale **81,33 %** (CTG): 742 969,93 € HT
Conseil Départemental **2,85 %** (CONTRAT DE PEYI):..... 26 000,00 € HT
Commune de Vieux-Habitants **15,82 %** (BP 2024): 144 544,83 € HT

Il demande à ses collègues d'entériner le nouveau plan de financement ici proposé et de l'autoriser à contractualiser les actes administratifs et financiers associés, et solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de Guadeloupe pour un accompagnement complémentaire au titre de la CTG.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le nouveau plan de financement du Centre Social Zabitan pour un coût total de travaux estimés à **913 514,76 € HT**.

Caisse D'Allocation Familiale **81,33 %** (CTG): 742 969,93 € HT
Conseil Départemental **2,85 %** (CONTRAT DE PEYI):..... 26 000,00 € HT
Commune de Vieux-Habitants **15,82 %** (BP 2024): 144 544,83 € HT

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser les actes administratifs et financiers y relatifs.

Article 3 : De solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de Guadeloupe pour un accompagnement complémentaire au titre de la CTG.

Article 4 : D'inscrire au BP 2025 les modifications budgétaires relatives à cette opération

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique, Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Président de la CAF de la Guadeloupe.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 29 JUL. 2025


Le Maire
Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr